



Info REV

Réseau des Entreprises Vertaviennes

Magazine d'Informations du Réseau des Entreprises Vertaviennes

Hiver 2011 - N° 31



Dossier :
Insertion
des jeunes



Actualités :
Visite du Sénat
et de l'Assemblée Nationale



Une nouvelle fois, le REV a essayé tout au long de l'année 2010, de vous offrir une multitude d'animations et ainsi, de nombreuses opportunités d'échanges.

Le Bureau qui m'entoure et les Commissions, n'ont pas ménagé leurs efforts, même si parfois, le peu de mobilisation des adhérents auraient pu les décourager.

Il est en effet décevant pour des organisateurs qui ne poursuivent qu'un but : faire vivre notre association, de constater le peu de présence à nos manifestations, malgré les relances par mail ou téléphone : cela mobilise et du temps pour les bénévoles et de l'argent pour l'association ; alors, ne gaspillons pas toute cette énergie !

Il est important qu'en tant qu'adhérent, vous vous exprimiez sur vos souhaits et vos préférences d'animations.

Vous aurez l'occasion de nous faire part de vos suggestions lors de notre assemblée générale du mois d'avril : j'espère sincèrement que vous saisissez cette occasion.

En effet, l'heure n'est ni au repli sur soi ni à la déprime !

Ne trouvez-vous pas qu'il est tout de même ahurissant de lire que les Français seraient les plus pessimistes du monde sur l'économie en 2011 (sondage Bva-Gallup paru en début d'année) !

La sinistrose serait ainsi plus répandue chez nous, que dans des pays frappés par la guerre comme l'Irak ou l'Afghanistan.

Pourtant l'année 2011 s'annonce plutôt comme meilleure et non pire en tous les cas, avec une croissance autour de 2% (1,5% en 2010) dans un contexte mondial de consolidation de la reprise. La situation de l'emploi devrait sinon s'améliorer, au moins se stabiliser.

Alors, oui, Chers Adhérents, je vous invite à vous mobiliser, notamment autour du REV.

Plus que jamais nos entreprises ont besoin d'ouverture, d'échanges, ce que, à sa petite échelle, notre association peut leur offrir.

Au-delà des vœux traditionnels de bonheur et de bonne santé, je souhaite donc à vos entreprises qu'elles sachent se renouveler, conquérir de nouveaux marchés et se développer.

Au REV, je formule des vœux de pérennité et de succès - auprès de vous - dans ses manifestations !

Bien à vous.

La Présidente,
Corinne Leone

S o m m a i r e

EDITO	p. 2	• Nouveaux adhérents depuis le 1 ^{er} janvier 2010	p. 11
DOSSIER :			
• L'insertion des jeunes, c'est gagnant-gagnant ! ..	p. 3-5		
• Un témoignage de REV	p. 6		
PORTRAITS :			
• Dickies Diner : bienvenue dans les sixties.....	p. 7		
• Mobilier Espace Création, le partenaire pour accompagner les professionnels dans leurs projets d'aménagement intérieur	p. 8-9		
• Une communication de "REV" dans tous ses états	p. 10-12		
ACTUALITÉS :			
• Le REV visite le Sénat et l'Assemblée Nationale.....	p. 13-16		
• Dates à retenir	p. 16		
• Leone Signalisation fête ses 30 ans.....	p. 17		
• Le REV fête la fin d'année	p. 18		
• Le REV, acteur de la Journée de l'Emploi du 23 novembre	p. 19		

Coordonnées

Réseau des Entreprises Vertaviennes. Association loi 1901
Siège social : 115, route de la Gare - 44120 Vertou
Secrétariat du REV : 10, rue de l'Hippodrome - 44120 Vertou
Tél. : 02 40 03 31 63 - contact@rev.asso.fr - www.rev.asso.fr

L'insertion des jeunes, c'est GAGNANT-GAGNANT !!!

Les grands principes à connaître

Il est possible de travailler à partir de 16 ans, à l'issue de la scolarité obligatoire. Cependant, dans certains cas particuliers précisés ci-dessous, il est possible de commencer à travailler avant cet âge.

Travail des jeunes de moins de 16 ans

Les jeunes de moins de 16 ans peuvent travailler à condition de respecter les conditions suivantes :

- être titulaire d'un contrat d'apprentissage (à partir de 15 ans),
- travailler dans l'entreprise familiale, sous la responsabilité du père, de la mère ou du tuteur, pour des travaux occasionnels ou de courte durée, et qui ne présentent aucun risque pour leur santé ou leur sécurité,
- travailler dans une entreprise de spectacles, cinéma, télévision, enregistrements sonores, radio ou mannequins, après autorisation du préfet et avis favorable écrit du mineur lui-même, s'il a plus de 13 ans.

Travail durant les vacances scolaires

Les mineurs peuvent travailler dès 14 ans durant les vacances scolaires pour des travaux adaptés à leur âge. Les vacances doivent comporter au moins 14 jours, et le salarié doit bénéficier d'un repos continu au moins égal à la moitié de la durée des vacances.

Ils ne peuvent travailler plus de 35 heures par semaine ni plus de 7 heures par jour.

Attention : Les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent être employés ni reçus en stage dans les débits de



boissons à consommer sur place. Ils ne doivent pas non plus exercer une activité entraînant une fatigue anormale (il ne doit s'agir ni de travail à la chaîne, ni de travaux pénibles tels que, par exemple, des activités incluant des ports de charges lourdes ou une exposition prolongée aux intempéries). Toutefois une convention doit être passée entre l'entreprise et l'établissement scolaire dont le mineur relève.

Travaux interdits

Certains travaux sont interdits aux jeunes de moins de 18 ans, parmi lesquels :

- l'entretien, la réparation ou l'utilisation de machines dangereuses,
- les travaux en élévation, en hauteur ou en suspension sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics,
- les travaux aux étagères extérieures des commerces de détail après 20 h ou si la température est inférieure à 0° C,
- le fait de porter, pousser ou traîner des charges de plus de 20 kg,
- les travaux de démolition,
- les travaux dans les égouts,
- les travaux sur presse et outils tranchants,
- les travaux de nature à blesser la moralité.

Certains travaux sont réglementés et peuvent être effectués par le salarié, sous conditions.

Travaux réglementés

Les salariés de moins de 18 ans peuvent effectuer certains travaux, à condition de bénéficier d'une autorisation accordée par l'inspecteur du travail.

Dans ce cas, les élèves préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel et les salariés mineurs titulaires d'un contrat d'apprentissage ne peuvent effectuer certains travaux, parmi lesquels :

- les travaux exposant à certains agents chimiques dangereux ou aux rayonnements ionisants,
- les travaux au contact d'animaux féroces ou venimeux.

En outre, tous les salariés de moins de 18 ans peuvent, en cas d'accord de l'inspecteur du travail, travailler en élévation sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, si leur aptitude médicale a été constatée.

Code du travail : Articles à consulter : L4153-8 et L4153-9, D4153-15 à D4153-49.

Les contrats de travail des jeunes

En dehors des stages en entreprise, qui concernent aussi les jeunes et les entreprises, différents contrats

s'appliquent aux jeunes de moins de 26 ans. Il est donc essentiel de savoir connaître les différences entre les nombreuses solutions. Lorsque le contrat alterne les périodes en entreprise et en formation, la contrepartie est souvent financière. Les salaires sont alors exprimés en pourcentage du Smic, en fonction de l'âge du jeune et de son expérience.

1) Le contrat d'apprentissage

La pratique, c'est bien. La théorie, c'est bien aussi. Mais les deux en même temps, c'est encore mieux. L'apprenti apprend un métier et prépare un diplôme.

Pour qui ?

- Tout jeune de 16 à 25 ans, en principe (des dérogations sont possibles, en particulier pour les jeunes handicapés) dans toute entreprise, privée ou publique.
- Les élèves âgés de 15 ans peuvent également suivre un "pré-apprentissage" pendant 1 an tout en restant sous statut scolaire.

Comment ça marche ?

Pendant 1 à 3 ans, le jeune alterne un temps de formation générale et théorique (400 heures minimum par an ou 1 500 heures pour un bac professionnel ou un BTS) dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et un temps de formation pratique, effectué dans une entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage, qui peut être le chef d'entreprise ou l'un des salariés. A la fin, il pourra obtenir un diplôme de type CAP, BTS, baccalauréat professionnel ou un titre d'ingénieur ou un titre reconnu par la profession. Bon à savoir, le maître d'apprentissage doit être majeur, offrir des garanties de moralité et évidemment justifier d'un certain niveau de qualification et d'une expérience professionnelle.

Quel niveau de salaire ?

La rémunération est établie en fonction de l'âge et de l'ancienneté. Avant 21 ans, elle est calculée en pourcentage du Smic. Après 21 ans, c'est le salaire conventionnel de l'emploi occupé qui est pris en compte.

Année d'exécution	Moins de 18 ans	De 18 à moins de 21 ans	21 ans et plus
1 ^{re} année	25%	41%	53%
2 ^e année	37%	49%	61%
3 ^e année	53%	65%	78%



Les avantages pour l'employeur

Le salaire versé est exonéré de charges sociales (sauf cotisations accidents du travail) si l'entreprise compte moins de 11 salariés. Au-delà, l'exonération ne porte que sur les cotisations de Sécurité Sociale.

Les employeurs engageant un apprenti bénéficient également d'une aide financière du Conseil Régional qui en fixe la nature, le montant et les conditions d'attribution.

2) Le contrat de professionnalisation

Il consiste à se former tout en travaillant en entreprise. Une solution plébiscitée pour son efficacité.

Pour qui ?

- Tout jeune de **16 à moins de 26 ans** qui n'a pas acquis de qualification au cours de sa scolarité ou qui désire compléter sa qualification initiale.
- Tout employeur, y compris les entreprises de travail temporaire, à l'exception de l'État et des collectivités locales.

Comment ça marche ?

Pendant **6 mois à 2 ans**, le jeune est employé par une entreprise et passe entre **15 et 25% de son temps dans un organisme de formation**. Celui-ci et l'entreprise doivent passer une convention. Un **tuteur, salarié de l'entreprise**, est désigné par l'employeur pour accueillir, aider, informer et guider le jeune dans son travail. Ce tuteur peut encadrer un maximum de 3 personnes (2 s'il est employeur), contrats d'apprentissage inclus. L'employeur doit accorder au tuteur le temps nécessaire à sa mission.

Quel niveau de salaire ?

La rémunération minimale est établie en fonction de l'âge. Elle est calculée en pourcentage du Smic. Les jeunes âgés de 16 à 20 ans doivent toucher **55% du Smic** ; ceux âgés de 21 à 25 ans, **70% du Smic**.

Ces pourcentages sont portés respectivement à **65 et 80% du Smic** pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou d'un titre de niveau au moins équivalent.

Les avantages pour l'employeur

Pas de cotisations patronales de Sécurité Sociale (sauf cotisation accidents du travail) pour la partie du salaire n'excédant pas le Smic. Attention : Cette exonération ne s'applique plus aux contrats conclus après le 31/12/2007. Remboursement par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) des frais de forma-

tion du jeune, à hauteur de 9,1 € par heure.

Remboursement des frais de formation du tuteur sur la base de 15 € par heure dans la limite de 40 heures.

Prise en charge des dépenses liées à l'exercice du tutorat (rémunération, cotisations, frais de transport) dans la limite de 230 €/mois pour une durée maximum de 6 mois.



BON A SAVOIR

Les remboursements des frais de formation du tuteur sont à demander à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) dont relève l'entreprise.

Un témoignage de REV

Grâce à Bernard Saje, directeur de l'usine UNITED BISCUITS - BN de Vertou, nous avons pu rencontrer Damien Thébaud, qui est en deuxième année d'apprentissage au sein du service ingéniering de l'usine Vertavienne.

A notre arrivée, nous rencontrons tout d'abord Maryline Leray, responsable du développement R.H., qui nous explique la politique volontariste menée par "la BN" sur l'insertion des jeunes.

25 à 30 stagiaires/écoles et environ 5 apprentis sont accueillis chaque année.

Quelques soient les durées de stages (1 mois pour un bac pro et de 4 à 6 mois pour un bac + 4 ou 5) et les contrats d'apprentissage (préparation d'un BTS ou d'un diplôme d'ingénieur) un cursus d'intégration est prévu et mis en œuvre. Les contrats d'apprentissage concernent aussi bien des niveaux BTS que des niveaux ingénieur.

Pour chaque stagiaire et apprenti, un tuteur est désigné pour accompagner et former le jeune (pour Damien Thébaud, son tuteur est Dominique Biotteau responsable des projets industriels).

Ceci pourrait paraître de prime abord comme une contrainte pour l'entreprise, mais c'est en fait un enrichissement mutuel, par les échanges de points de vue, d'idées, et cela permet également de valoriser les tuteurs qui suivent tous, les formations "tutorat" organisées par les écoles.

Après avoir eu la vision R.H. de l'insertion des jeunes, nous écoutons le point de vue de Damien qui prépare son diplôme d'ingénieur productique mécanique et automatisme en alternance entre son école (ICAM de Vannes) et son entreprise.

Tout d'abord, pour lui, le choix de l'apprentissage permet au jeune un développement plus rapide en terme



d'organisation et d'autonomie. En effet, il faut être très organisé pour à la fois travailler dans l'entreprise et préparer ses cours "scolaires" théoriques. Cela permet aussi de "grandir, aller au contact des autres" plus vite car l'immersion au sein d'une équipe favorise les contacts et l'entraide.

De plus, ce futur ingénieur pense également que sa recherche d'emploi sera plus aisée compte tenu du fait que ses 3 années d'apprentissage permettent d'avoir une bonne vision de l'entreprise et du monde du travail.

Ceci pouvant faire la "différence" face à un futur employeur.

Enfin, si Damien Thébaud devait convaincre un chef d'entreprise des bienfaits des contrats jeunes, il ne parlerait pas forcément des aides de la région, des exonérations de charges (ceci étant la cerise sur le gâteau) mais il vous dirait que le fait d'apporter "du sang neuf", des idées nouvelles favorise les échanges, permet de ne pas rester fixer sur une solution toute faite. En un mot, permet à l'entreprise et au jeune d'évoluer.

UN RAPPORT GAGNANT-GAGNANT !

Dickies Diner : bienvenue dans les sixties !

En rupture avec les franchises de la restauration où le “bistrot” traditionnel, Dickies Diner vous offre la possibilité de déjeuner dans un univers typiquement américain. Juke-box, pompes à essence, traffic-light..., toute la panoplie des sixties y est. A tout moment on s’attend à ce que Fonzie de la célèbre série “Happy Days” pénètre en ces lieux.



Yannick Le Manchec et Corinne Riellan vous proposent un menu libre-service copieux. A l’heure du repas, tout le monde (VRP, ouvriers, artisans, chefs d’entreprise...) se mélange et se retrouve pour une petite heure dans un univers quelque peu hors du temps.

180 mètres carrés au sein du Parc de la Vertonne, accueillent plus de 130 personnes chaque jour. Au sein de cette ambiance “américaine”, vous accédez au buffet d’entrées variées. Les grands classiques en plat de résistance, vous sont servis par une équipe de 7 personnes. Et s’il vous

reste un peu de place, une farandole de desserts n’attend qu’à être dégustée.

Des soirées à thèmes sont également organisées les vendredis soirs.

Adhérents au REV depuis l’an dernier, Yannick et Corinne y sont entrés pour toucher l’ensemble des entreprises qui travaillent sur Vertou, et partager l’expérience et la convivialité des membres du réseau.

Coordonnées :

Dickies Diner
20, avenue de la Vertonne
44120 Vertou
Tél. : 02 28 02 24 89



Mobilier Espace Création, le partenaire pour accompagner les professionnels dans leurs projets d'aménagement intérieur

Le conseil en agencement mobilier et en ergonomie animé par deux personnes, Frédérique et Dominique Noël est le cœur de métier de Mobilier Espace Création.

Dominique a été, durant une vingtaine d'années, commercial auprès de grands fabricants français. Il couvrait les territoires de Nantes et des départements voisins. S'appuyant sur son expertise et sur sa connaissance du marché local, en 2007, il crée Mobilier Espace Création et adhère au REV en 2009.

Frédérique, spécialiste des Ressources Humaines, le rejoint en 2009 apportant un savoir-faire et un charme complémentaires.

Dominique et Frédérique s'adressent aux milieux professionnels, sociétés privées, professions libérales, administrations, écoles, restauration, univers du spectacle, collectivités, etc.

Les articles et les prestations qu'ils fournissent sont particulièrement adaptés au monde du travail, tandis que les particuliers vont vers d'autres circuits de distribution.

Dominique Noël exerce son métier avec quatre valeurs maîtresses :



- Apporter son conseil et son expertise pour accompagner son client dans l'expression de ses besoins et de ses contraintes. Ainsi il peut lui proposer la solution idéale alliant la fonctionnalité à l'esthétisme, voire à l'originalité.
- Un souci permanent de l'ergonomie des conditions de travail : Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), fatigue visuelle devant les écrans d'ordinateur, dispositions et formes des bureaux, des étagères, confort durable des sièges, adaptation de postes pour personnes à mobilité réduite.
- Le développement durable et la qualité des mobiliers. Il se fournit prioritairement chez des fabricants français ou européens si nécessaire. Tous sont rigoureusement sélectionnés.
- La qualité de la relation avec ses clients et la qualité du service rendu. L'appréciation est largement positive, l'élargissement du réseau réalisé par le bouche-à-oreille en est une preuve.



La gamme de produits est large : tables, bureaux, chaises et fauteuils, armoires et rangements, banques d'accueil... La qualité des mobiliers proposés est d'un bon niveau, du standard au plus haut de gamme. Les commandes spécifiques de mobiliers sur-mesure sont traitées localement.

Mobilier Espace Création veut continuer de développer l'aide à la personne. C'est ainsi que l'entreprise fournit des sièges ergonomiques munis de mécanismes fonctionnels et qualitatifs (mousses indéformables, facilité et précision des réglages). Des

sièges sont mis à la disposition de l'utilisateur pour être testés en toute tranquillité.

Des articles de signalétique intérieure standard, mais aussi en braille, sont proposés.

Le 18 novembre 2010, l'entreprise a exposé à la Beaujoire dans le cadre du Forum de l'Emploi pour la personne handicapée.

L'entreprise assure la livraison des articles commandés et une installation soignée par un personnel qualifié. La satisfaction de l'utilisateur étant

la priorité, la réception des mobiliers et fournitures est toujours faite par Dominique et son client.

En conclusion, ne pourrions-nous pas dire que Mobilier Espace Création a une situation bien assise !

Coordonnées :

Mobilier Espace Création
12 bis, rue de la Ville au Blanc
44120 Vertou

Tél. : 02 51 71 31 93

Mobile : 06 25 14 00 24

Mail : mobilierespacecreation@orange.fr



Réponses de la page 16

- 1 - La "haute assemblée" est composée de 343 sénateurs.
- 2 - Les sénateurs sont élus pour 6 ans (depuis 2008) renouvelables par moitié tous les 3 ans. Ils sont élus au suffrage universel indirect par 150 000 grands électeurs (députés, conseillers régionaux, conseillers généraux et délégués des conseils municipaux).
- 3 - Les prochaines élections sénatoriales auront lieu en 2011. En raison de la modification du calendrier électoral des élections municipales et cantonales, afin que les sénateurs soient élus par des "grands électeurs" en début de mandat, les élections sénatoriales ont été décalées d'une année (2008/2011/2014).
- 4 - L'âge minimum requis pour être élu sénateur est 30 ans et il est de 23 ans pour être député.
- 5 - Les femmes représentent 22% de l'assemblée sénatoriale.
- 6 - La navette est le passage des propositions ou projets de loi entre les deux assemblées en vue d'être votés.

Une communication de "REV" dans tous ses états

Présentation de trois maillons de la chaîne graphique...

Optima Compo et Laurence Musset : c'est tout com'

Optima Compo crée et réalise tous les documents de communication indispensables aux sociétés, de la carte de visite à l'affiche. Derrière le nom de cette entreprise, Laurence Musset met un point... d'honneur à être toujours à la page et à donner du caractère à ses clients.



Et hop, un petit tour chez un fidèle client pour faire évoluer sa plaquette de présentation. De retour au bureau, installation devant l'ordinateur pour terminer la couverture d'un catalogue. Tout en passant quelques coups de fil pour vérifier que la signalétique a bien été livrée dans tel magasin ou que l'impression de tel magazine sera lancée à la date prévue.

Laurence Musset jongle avec les logiciels de PAO, dompte sa souris et passe sans filet d'un dossier à l'autre. Ce n'est pas pour se donner en spectacle, c'est pour mettre en image et en forme, la communication des entreprises et des collectivités locales. Graphiste depuis près de quinze ans, elle crée logos, plaquettes, affiches, catalogues, dépliants, magazines, mailings, panneaux de stands... Elle accompagne également la production de ces documents en travaillant en réseau avec les photographes, les "retoucheurs d'images", comme

Pixelfab, les imprimeurs, sérigraphes et autres professionnels indispensables à la réussite d'un projet. Du côté des nouveaux médias, elle conçoit des chartes graphiques pour des sites ou bannières internet, qui passent ensuite entre les mains d'un webmaster.

Ce métier, qui allie créativité et rigueur, Laurence l'exerce de manière "cool, sans se prendre la tête". Une attitude qui rend ses relations professionnelles conviviales et directes. Avec elle, graphisme et publicité sont sources d'enthousiasme. Dans le monde économique souvent empesé derrière ses cravates et ses chiffres, elle est perçue comme une intervenante enjouée et sympathique. Mais ses clients et ses partenaires le savent bien : cela n'ôte rien à son implication. Elle est une véritable "actrice d'un projet", prête à faire preuve de réactivité et de disponibilité.

L'importance que Laurence accorde aux relations humaines avec ses clients se retrouve dans ses différents partenariats. De manière complice et complémentaire, elle s'associe à des confrères et consœurs de la "com" pour répondre à des dossiers de grande envergure. Au final, c'est le client qui gagne en confiance et en souplesse !

Adhérente au REV depuis plusieurs années, Laurence s'y est investie et y a trouvé des réponses aux différents besoins de son entreprise, de l'écoute et de la convivialité.

Coordonnées :



Optima Compo

17, rue des Fraîches

44120 Vertou

Tél. : 02 40 03 44 14

Mail : lmusset.optima@wanadoo.fr

Activités : Direction artistique, édition, graphisme et mise en page.

Pixelfab : la Fabrique d'images

Une communication pertinente, c'est le résultat d'une équipe de professionnels où chaque intervenant fait force d'expert dans son domaine. C'est ainsi que Pixelfab vous propose d'être le maître d'œuvre de votre communication.

Depuis 15 ans, Fabrice Naulet (chromiste) et Yannis Bochereau (fabricant), œuvrent dans les métiers graphiques. Après divers passages en agences de publicité, photogravures et imprimeries, ils analysent votre problématique de communication et vous proposent les outils adaptés ainsi que les professionnels les plus pertinents pour y répondre.

Basée sur une relation de confiance et de transparence, la société Pixelfab vous ouvre les portes de son plateau dédié au travail de l'image. Techniciens de la couleur, du photomontage, ils vous garantissent un rendu de qualité, exploitable par tous vos partenaires en communication. Vous avez une stratégie à concevoir, une image à animer, votre e-commerce à développer, ils savent mettre vos produits en valeur.

Pixelfab, une interface de partenaires dynamiques !

Cette année, Pixelfab vous propose l'animation en 360° de vos produits.

En plus de la qualité de l'image, elle donne vie à vos produits. Pour vous faire une idée cliquez sur : <http://www.pixelfab.fr/web/pix360.php>

Adhérents au REV depuis deux ans, Yannis et Fabrice s'y sont investis sur des compétences propres à leurs métiers, mais ont aussi trouvé des réponses aux problématiques quotidiennes de leur entreprise. L'expérience des autres entrepreneurs, les amenés à avancer plus vite sur des questions juridiques, de gestion, mais

aussi et surtout sur le partage et la convivialité qui résident au sein du REV.

Coordonnées :

 **pixelfab**
LA FABRIQUE D'IMAGES

Pixelfab

**18 bis, avenue de la Vertonne
44120 Vertou**

Tél. : 02 40 04 37 62

Mail : contact@pixelfab.fr

Site : www.pixelfab.fr

Activités : photographie, fabrication, édition.



Nouveaux adhérents depuis le 1^{er} Janvier 2010

- Armatures Services
- Coeslier Matériels - Roboloc
- Degré Confort et Scovers
- Ouest Industries
- Sunever

Bonne impression chez MAYA

Forts de leur expérience dans un groupe national, Jean-François Richard et Jean-Paul Potiron, pleins d'idées et de motivation, décident de créer leur propre entreprise.



C'est donc en janvier 1999, que l'Imprimerie MAYA a commencé son activité à Saint-Sébastien-sur-Loire, avec pour objectif de servir une clientèle régionale et locale, un service de proximité pour une meilleure réactivité.



En 2003, l'entreprise se trouvant à l'étroit, elle déménage au Parc de la Vertonne et en parallèle, participe à la reprise d'un atelier de production en Vendée. Elle souhaite ainsi renforcer son offre de service sur Nantes et sa Région. Cette nouvelle implantation, rue des Entrepreneurs à Vertou a rapidement facilité l'accueil de sa clientèle nantaise, notamment au sein de son service PAO (conception et création des documents). Elle a permis également d'offrir davantage de souplesse sur l'aspect logistique (stockage des imprimés pour la clientèle, etc.).

L'imprimerie MAYA est spécialisée dans :

- les imprimés administratifs (têtes de lettre, cartes, carnets, listings, factures),
- les imprimés publicitaires (plaquettes, catalogues, affiches, flyers, mailings).

Sans oublier le côté saisonnier de son activité : calendriers, cartes de vœux, chevalets, sous-mains. (Pensez-y, à l'occasion pour vos diverses manifestations).

L'imprimerie MAYA est sensibilisée au développement durable, à savoir, l'usage des encres exclusivement végétales, papier recyclé et PEFC (Plan European Forest Certification) dans le but... terre protégée !

Jean-François Richard et Jean-Paul Potiron ont rejoint le REV, à leur arrivée sur le territoire. A la recherche d'informations relatives à l'activité Vertavienne, ils ont rencontré le Président et ont très vite, concrétisé leur appartenance au réseau. Ils regrettent de ne pas toujours trouver le temps pour participer aux nombreuses actions proposées et privilégient l'Assemblée Générale annuelle, qui pour eux, représente un temps fort d'échanges et de convivialité.

Aujourd'hui, l'objectif de la société, MAYA imprimerie est de développer son niveau d'activité sur la communication et le marketing... N'hésitez pas à leur confier vos projets ! Les Mayas restent à votre écoute ! ...

Coordonnées :



MAYA Imprimerie
8, rue des Entrepreneurs
44120 Vertou
Tél. : 02 28 21 02 02
Fax : 02 28 21 02 03
Mail : imp.maya@wanadoo.fr



Leone Signalisation fête ses 30 ans...

Le 23 septembre 2010, cette entreprise vertavienne et adhérente du REV, avait convié ses clients, à une journée d'anniversaire "portes ouvertes", leur permettant ainsi de (re) découvrir ses différentes activités et son parcours.



Implantée à Vertou depuis une vingtaine d'années, Leone Signalisation, est d'abord une entreprise familiale, qui a vu trois générations se succéder : Marc et Annie Leone, les créateurs, puis Jean-Philippe Leone le fils, assisté aujourd'hui de Julie Leone, la petite-fille.

A sa création en 1981, Leone Signalisation était spécialisée dans la signalisation et l'équipement urbain.

Depuis 15 ans, l'entreprise a enrichi ses compétences en matière d'Études et de Design. En développant la signalétique et la publicité, elle s'est ainsi adaptée à un marché en perpétuelle évolution pour apporter toujours plus à ses clients.

Cette structure familiale est intégrée au sein d'un groupe industriel diversifié - le groupe NADIA - qui lui donne notamment accès, à des technologies de pointe, grâce à des investissements matériels et humains, rendus possibles.

Leone Signalisation, une équipe de huit salariés, organisée autour de six pôles de compétences :

- Design - bureau d'étude
- Atelier graphique
- Atelier de fabrication
- Relation clientèle - suivi de projets
- Livraison - pose
- Service après-vente

Leone Signalisation continue d'évoluer et s'ouvre à de nouveaux marchés,



notamment en direction des commerçants et des PME à qui elle propose désormais, une offre de publicité et de communication globale.

Elle offre aussi de véritables produits signalétiques "sur mesure" et continue à développer ce qui était son cœur de métier - la signalisation - en proposant des produits innovants et un service de location de panneaux.

"Je me demande si fêter son anniversaire ne fait pas vieillir" dit Le Chat de Philippe Geluck. Et bien, force est de constater que pour Leone Signalisation, c'est plutôt un signe de jeunesse! Bon anniversaire !

Coordonnées :



Leone Signalisation
Parc Industriel de la Vertonne
3, rue des Entrepreneurs - BP 2321
44120 Vertou
Tél. : 02 40 34 07 46
Fax : 02 40 03 00 76
Mail : leone@leone-sign.com
Site : www.leone-sign.com



Le REV fête la fin d'année

Le 3 décembre dernier aux Salons de la Louée, une soixantaine d'adhérents du REV s'était donnée rendez-vous pour fêter la fin d'année autour d'un buffet. Au programme : karaoké et soirée dansante. C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que les participants ont passé cette soirée.

En voici quelques images...



Le REV, acteur de la Journée de l'Emploi du 23 novembre

Comme les années précédentes, cette journée avait pour but de mettre en relation des personnes à la recherche d'emploi pour leurs démarches.



Durant toute la journée, le REV a été fortement représenté, en particulier par les sociétés Bonnet / BN / Ecibat / Guitteny / Kesys / Léauté MGP / Super U.

Un total de 95 curriculum vitae a été remis aux membres du REV présents. Après classement, les CV ont été transmis aux entreprises susceptibles d'être intéressées.

La répartition hommes / femmes des demandeurs d'emploi ayant déposé

leur CV est de 35 / 65%, celle des moins de 30 ans / plus de 30 ans est de 30 / 70%.

Les personnes de plus de 30 ans possèdent toutes des expériences professionnelles valorisantes. Cinq personnes cadres se sont présentées et quatre demandes d'apprentissage ont été déposées : paysagiste, peintre, carreleur et menuisier.

Les métiers recherchés par les candidats sont variés avec toutefois une

dominante commerciale et grande distribution, et à un moindre degré, comptabilité et gestion. Les métiers manuels et ceux du secteur médical - paramédical sont moins demandés.

Par le grand nombre de contacts et d'échanges ainsi réalisés, cette Journée de l'Emploi a encore démontré tout son intérêt. Nous ne doutons pas que des contrats d'embauche et d'apprentissage se sont depuis, concrétisés.





Réseau des Entreprises
Vertaviennes

Corinne Leone,

Présidente du Réseau des Entreprises Vertaviennes
& les membres du Bureau

vous souhaitent une année

2011 variée et colorée !

